

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
07/4/26  
DOSSIER N°5819**

**COLLEGE DE BOUSSAC : CONVENTION DE MISE EN  
OEUVRE DU SERVICE DE RESTAURATION POUR  
L'ORGANISATION DES REPAS DES ENFANTS DU CENTRE  
AERE, HORS PERIODE SCOLAIRE**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN  
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLEGE DE BOUSSAC : CONVENTION DE MISE EN OEUVRE  
DU SERVICE DE RESTAURATION POUR L'ORGANISATION DES REPAS  
DES ENFANTS DU CENTRE AERE, HORS PERIODE SCOLAIRE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-07/4/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention en annexe, relative aux conditions de mise en œuvre du service de restauration du collège de Boussac au profit de l'Association Vie Locale et Animation Jeunesse au Pays de Boussac, pour la période du **lundi 10 juillet au vendredi 11 août 2023 inclus**.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**